



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Votants	18

Date de convocation : 04/02/2025

Date d'affichage : 27/02/2025

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ	A DEROZE-SIMERAY	M. PEDEN	B. BOUHIER	F. PAYET
M. BRIAND	A. COLIN	J. EMILY	N. FLOCH	B. GAVARD
L. GOBRY	J. GUILLOU	M. LAUER	A. LE FELL	S. MEVEL
G. ORCIL	P. PRONNICKE	D. SALIOU	E. TOUZE	

Absents : Petra PRÖNNICKE, Mickaël LAUER, Edwige TOUZE.

Pouvoirs : Petre PRÖNNICKE à Jacques GUILLOU, Mickaël LAUER à Brigitte BOUHIER

Secrétaire de séance : Arnaud LE FELL

Approbation du procès-verbal du CM du 02/12/2024 : unanimité.

Ordre du jour :

1. **2025021001** : C.F.U. 2024, budget principal.
2. **2025021002** : Budget principal, affectation des résultats 2024.
3. **2025021003** : Fiscalité locale 2025.
4. **2025021004** : C.F.U. 2024, budget annexe Espace Santé.
5. **2025021005** : BA Espace Santé, affectation des résultats.
6. **2025021006** : C.F.U. 2024, budget annexe Multi-Accueil.
7. **2025021007** : BA Multi-Accueil, affectation des résultats.
8. **2025021008** : C.A.P.L.D. Transport à la demande, Ribin'AD.
9. **2025021009** : Cession gratuite Tanné / Rochcongar, Le Bacon.
10. **2025021010** : C.A.P.L.D. Convention A.M.O. Voirie 2025.
11. Affaires diverses.

1. 2025021001 : C.F.U. 2024, budget principal.

Monsieur le Maire et Madame ABHERVE-GUEGUEN, responsable du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de Landerneau, présentent les résultats de l'exercice 2024 du Compte Financier Unique. Les résultats comptables 2024 du budget principal peuvent se résumer comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Chapitre 011	458 417,83 €	Chapitre 013	32 746,61 €
Chapitre 012	745 049,75 €	Chapitre 042	11 458,37 €
Chapitre 014	2 862,00 €	Chapitre 70	71 772,97 €
Chapitre 042	137 469,61 €	Chapitre 73	372 402,62 €
Chapitre 65	341 250,12 €	Chapitre 731	893 674,00 €
Chapitre 66	27 491,87 €	Chapitre 74	409 303,08 €
Total dépenses	1 712 541,18 €	Chapitre 75	40 366,62 €
		Chapitre 76	33,03 €
		Chapitre 77	63 527,51 €
		Total recettes	1 895 284,81 €

- Section d'investissement :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Chapitre 040	11 458,37 €	Chapitre 040	137 469,61 €
Chapitre 041	84 709,08 €	Chapitre 041	84 709,08 €
Chapitre 16	205 036,02 €	Chapitre 10	289 699,24 €
Chapitre 20	6 552,00 €	Chapitre 13	295 345,53 €
Chapitre 204	12 256,77 €	Chapitre 16	550 220,00 €
Chapitre 21	147 489,38 €	Total recettes	1 357 443,46 €
Chapitre 23	1 104 921,36 €		
Chapitre 26	5 500,00 €		
Total dépenses	1 577 922,98 €		
Restes à réaliser	226 600,00 €	Restes à réaliser	306 300,00 €

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions (Mmes Gwénaëlle ORCIL et Petra PRÖNNICKE, MM. Jacques EMILY et Jacques GUILLOU).

- **Adopte le compte financier unique 2024 dressé et présenté conjointement par M. le Maire et Mme ABHERVE-GUEGUEN, responsable du S.G.C de Landerneau, pour le budget principal.**

2. 2025021002 : Budget principal, affectation des résultats 2024.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats comptables 2024 du C.F.U. du budget principal de la manière suivante :

Section d'investissement		
Solde reporté 2023	Excédent	321 358.88 €
Résultat 2024	Déficit	-220 479.52 €
Résultat de clôture 2024	Excédent	100 879.36 €
Proposition de report en recette d'investissement		100 879.36 €
Solde positif des restes à réaliser		79 700.00 €

Section de fonctionnement		
Résultat 2023	Excédent	182 743.63 €
Proposition d'affectation sur le budget 2025		
Proposition d'affectation en excédent de FCT capitalisé et en réserve en fonctionnement.	1068 (RI)	172 743.63 €
	002 (RF)	10 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation des résultats 2024 sur 2025 proposée par M. le Maire pour le budget principal.

3. 2025021003 : Fiscalité locale 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux de fiscalité locale pour l'exercice 2025 soit :

- TH : 14.25 %
- TFPB : 32.26 %
- TFPNB : 35.09 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux de Taxe d'habitation pour l'exercice 2025 à **14.25 %**.
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2025 à **32.26 %**.
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2025 à **35.09%**.

4. 2025021004 : C.F.U. 2024, budget annexe Espace Santé.

M. le Maire et Mme ABHERVE-GUEGUEN, responsable du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de Landerneau, présentent les résultats comptables de l'exercice 2024 du budget annexe Espace Santé qui peuvent se résumer comme suit :

- Section de fonctionnement.

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Chapitre 011	11 515,47 €	Chapitre 75	39 963,03 €
Chapitre 012	1 615,10 €	Total recettes	39 963,03 €
Chapitre 66	10 867,36 €		
Total dépenses	23 997,93 €		

- Section d'investissement.

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Chapitre 16	26 061,24 €	Chapitre 001	0,00 €
Total dépenses	26 061,24 €	Total recettes	0,00 €

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le **Compte Financier Unique 2024** présenté conjointement par Monsieur le Maire et Madame ABHERVE-GUEGUEN, responsable du S.G.C. de Landerneau, pour le budget annexe Espace Santé.

5. 2025021005 : BA Espace Santé, affectation des résultats.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats comptables 2024 du C.F.U. du budget annexe Espace Santé de la manière suivante :

<i>Section d'investissement</i>		
Solde excédentaire reporté 2023	Excédent	45 425.30 €
Résultat déficitaire 2024	Déficit	-26 061.24 €
Résultat excédentaire de clôture 2024	Excédent	19 364.06 €
Proposition de report en recette d'investissement		19 364.06 €

<i>Section de fonctionnement</i>		
Résultat 2023 reporté	Excédent	27 631.05 €
Résultat 2024	Excédent	15 965.10 €
Résultat cumulé 2024	Excédent	43 596.15 €
Proposition d'affectation sur le budget 2025		
Report en section de FCT	002	33 596.15 €
Affectation en investissement	1068	10 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'affectation des résultats 2024 sur 2025 du budget annexe Espace Santé proposée par Monsieur le Maire.

6. 2025021006 : C.F.U. 2024, budget annexe Multi-Accueil.

M. le Maire et Mme ABHERVE-GUEGUEN, responsable du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de Landerneau, présentent les résultats comptables de l'exercice 2024 du budget annexe Multi-Accueil qui peuvent se résumer comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Chapitre 011	828.52 €	Chapitre 70	108.00 €
Chapitre 012	984.70 €	Chapitre 74	4 972.77 €
Chapitre 66	342.45 €	Total recettes	5 080.77 €
Total dépenses	2 155.67 €		

- **Section d'investissement :**

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Chapitre 21	9 103.63 €	Chapitre 13	9 103.63 €
Chapitre 16	4 807.98 €	Chapitre 10	13 052.16 €
Total dépenses	13 911.61 €	Total recettes	22 155.79 €

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le Compte Financier Unique 2024 présenté conjointement par M. le Maire et Mme ABHERVE-GUEGUEN, responsable du S.G.C. de Landerneau, pour le budget annexe Multi-Accueil.**

7. 2025021007 : BA Multi-Accueil, affectation des résultats.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats comptables 2024 du C.F.U. du budget annexe Multi-Accueil de la manière suivante :

Section d'investissement		
Solde reporté 2023	Déficit	-13 052, 16 €
Résultat 2024	Excédent	8 244.18 €
Résultat de clôture 2024	Déficit	-4 807.98 €
Proposition de report en dépense d'investissement		-4 807.98 €

Section de fonctionnement		
Résultat 2023 reporté	Excédent	2 661.96 €
Résultat 2024	Excédent	2 925.10 €
Résultat cumulé 2024	Excédent	5 587.06 €
Proposition d'affectation sur le budget 2025		
Report en section de FCT	002	779.08 €
Excédent de FCT capitalisé (RI 1068)	1068	4 807.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte l'affectation des résultats 2024 sur 2025 du budget annexe Multi-Accueil proposée par M. le Maire.**

8. 2025021008 : C.A.P.L.D. Transport à la demande, Ribin'AD.

M. le Maire présente au conseil municipal le service de transport à la demande et précise que la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD) va proposer ce service à compter du 1^{er} semestre 2025 sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

M. le Maire précise également que dans le cadre de la création de ce service, il convient de modifier la régie de recettes de la commune et de signer une convention avec la C.A.P.L.D.

Par délibération n° DCC2024_146 en date du 26 septembre 2024, la gamme tarifaire a été définie et est la suivante :

- Titre unitaire Ribin'AD : 1.40€
- Titre unitaire Ribin'AD+BreizhGo : 2.80€
- Carnet 10 ticket : 12€

Les titres unitaires seront vendus directement par le conducteur du véhicule. Néanmoins, la C.A.P.L.D. souhaite définir un réseau de dépositaires notamment par les mairies et autres dépositaires privés qui pourront vendre des carnets 10 tickets à 12€.

La gamme tarifaire évolue au 1^{er} août chaque année.

Afin de permettre l'intégration de ces ventes pour le compte de la CAPLD, une convention fixant les modalités d'encaissement pour le compte de tiers doit être conclue entre la CAPLD et la commune.

L'encaissement pour le compte d'un tiers (Article R1617-6 du code général des collectivités territoriales, Instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2066 relative aux régies de recettes, d'avance et de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics) permet à une collectivité ou un établissement public local de mettre à la disposition des usagers un service assuré par un tiers et rémunéré par les bénéficiaires. Des recettes peuvent donc être encaissées pour le compte d'un tiers, considéré comme étant une personne juridique, qu'il relève d'un statut public ou privé.

Le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes pour le compte d'un tiers doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la possibilité pour la commune d'être dépositaire pour la vente des titres de transport du « Transport à la Demande », pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas ;
- Valide le principe d'encaissement pour compte de tiers,
- Autorise M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

9. 2025021009 : Cession gratuite Tanné / Rochcongar, Le Bacon.

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'une affaire foncière en cours au Bacon entre M. Bernard TANNE et les consorts ROCHCONGAR, il a été sollicité par l'étude notariale de Daoulas pour la parcelle ZE 114 d'une contenance de 62 m².

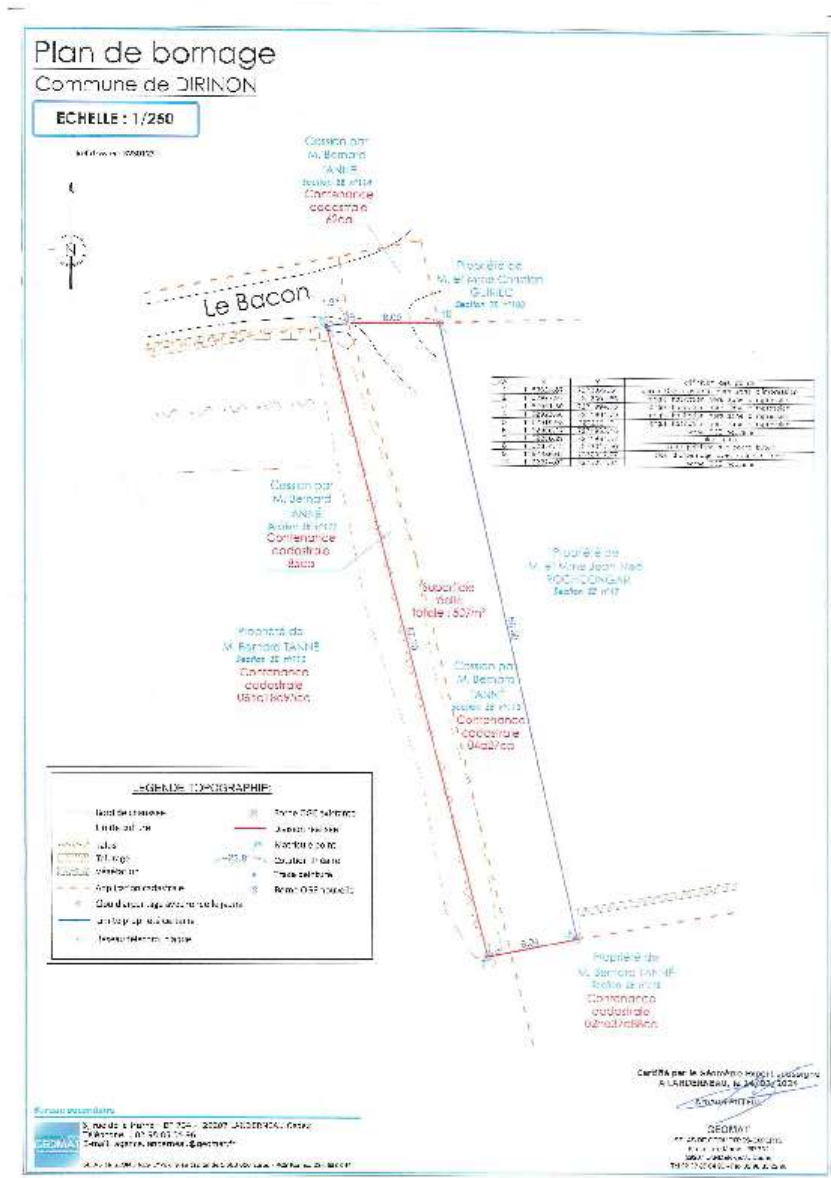
Cette parcelle est actuellement propriété de M. Bernard TANNE. M. TANNE souhaite céder gratuitement cette parcelle à la commune dans la mesure où elle est, de fait, intégrée au domaine public routier communal.

M. le Maire sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à accepter la cession gratuite au bénéfice de la commune de la parcelle ZE 114 d'une contenance de 62 m² par M. Bernard TANNE.

Le plan de la parcelle figure en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à accepter la cession gratuite au bénéfice de la commune de la parcelle ZE 114 par M. Bernard TANNE.
- Autorise M. le Maire à signer tout acte en ce sens.



10. 2025021010 : C.A.P.L.D. Convention A.M.O. Voirie 2025.

M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de passer une convention entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas, concernant l'assistance technique offerte en matière de voirie. Le montant de cette convention sera fixé selon les éléments de détail suivants :

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant Total (€)
1- Préparation d'un programme de travaux d'entretien /gros entretien de voirie assuré directement par les services de la communauté, y compris une journée de suivi de travaux.	Forfait	794 €		
2- Suivi des travaux d'entretien/gros entretien de voirie (1 journée par semaine supplémentaire pendant la durée des travaux) (le nombre de journées de suivi de travaux est fixé d'un commun accord dans le cadre de la convention sur la base estimée de la durée des travaux).	Forfait Journée	190 €		
3- Suivi de la passation du marché tel que décrit à l'article mission passation du marché	Forfait horaire	31,21 €		
Montant total à facturer				
Arrêté en toutes lettres à la somme de :.				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique voirie 2025 jointe à la présente délibération.

M. le Maire informe le conseil municipal que la convention liant la commune et La Poste relative aux modalités de fonctionnement et de financement de l'Agence Postale Communale est arrivée à son terme le 01/12/2024. Les services de La Poste proposent un renouvellement de cette convention. Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.

Affaires diverses.

- Questions diverses.
 - M. Jacques GUILLOU, conseiller municipal, a sollicité M. le Maire pour connaître l'état d'avancement du projet de vente de terrain à Aménatys au lieu-dit Croix de Mission. M. le Maire rappelle que la commune est actuellement liée par un acte notarié jusqu'à la fin du mois de février. Il précise ensuite que l'entreprise l'a recontacté pour bénéficier d'un délai supplémentaire en mettant en avant un contexte immobilier complexe depuis plusieurs mois.
- Echéances à venir :
 - 03/03 : Commission vie associative.
 - 10/03 : Commission finances élargie
 - 17/03 : Conseil municipal
 - 10/05 : journée portes ouvertes au Rozic pour la population.
 - 17/05 : Inauguration du Rozic

La séance est levée à 21h15.